

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

LIBELLES	1ème Trimestre 2018	1er Trimestre 2017	au 31.03.2018	au 31.03.2017	au 31.12.2017	Variations Mars 2018 / Mars 2017
					**	
1- Produits d'exploitation bancaire	227 467	172 512	227 467	172 512	812 794	31,9%
a- Intérêts	175 794	130 647	175 794	130 647	627 052	34,6%
b- Commissions en produits	23 897	17 304	23 897	17 304	87 556	38,1%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	7 610	6 651	7 610	6 651	21 150	14,4%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	20 166	17 910	20 166	17 910	77 036	12,6%
2- Charges d'exploitation bancaire	113 389	82 478	113 389	82 478	368 488	37,5%
a- Intérêts encourus	112 891	82 132	112 891	82 132	365 239	37,5%
b- Commissions encourues	498	346	498	346	3 249	43,9%
3- Produit net bancaire	114 078	90 034	114 078	90 034	444 306	26,7%
4- Autres produits d'exploitation	146	145	146	145	582	0,7%
5- Charges opératoires, dont :	58 266	50 686	58 266	50 686	220 836	15,0%
a- Frais du personnel	43 334	41 344	43 334	41 344	179 347	4,8%
b- Charges Générales d'exploitation	13 073	8 019	13 073	8 019	35 110	63,0%
6- Structure du portefeuille			1 681 022	1 381 608	1 412 239	21,7%
a- Portefeuille titres-commercial			159 967	44 399	4 929	260,3%
b- Portefeuille d'investissement			1 521 055	1 337 209	1 407 310	13,7%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			8 947 702	7 730 966	8 725 577	15,7%
8- Encours des dépôts, dont :			7 562 327	6 683 321	7 633 299	13,2%
a- Dépôts à vue			2 138 668	1 630 731	2 046 240	31,1%
b- Dépôts d'épargne			2 584 263	2 272 760	2 470 797	13,7%
9- Emprunts et ressources spéciales			515 316	464 914	509 410	10,8%
10- Capitaux Propres *			976 205	761 640	777 438	28,2%
* Compte non tenu du résultat de la période						
** Chiffres à soumettre à l'approbation de l'AGO du 30/04/2018						

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2018**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **ARRETES AU 31 MARS 2018**

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2018 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2017 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2018 et au 31.03.2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2018

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **8.948** millions de dinars au 31.03.2018 contre **7.731** millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **15,7%**.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2017 et Mars 2018 une augmentation de **879** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **13,2%**.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **227** millions de dinars au 31.03.2018 contre **172** millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant une augmentation de **55** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **31,9%**.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **31** millions de dinars, passant de **82** millions de dinars au 31.03.2017 à **113** millions de dinars au 31.03.2018, soit un taux de progression de **37,5%**.

- Le produit net bancaire s'est établi à **114** millions de dinars au 31.03.2018 contre **90** millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **26,7%**.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de **15%** entre Mars 2017 et Mars 2018 passant de **51** millions de dinars au 31.03.2017 à **58** millions de dinars au 31.03.2018. Cette augmentation est due à la constatation d'une provision au titre du premier trimestre 2018 de **4,6** millions de dinars constituée pour la couverture de la contribution au fonds de garantie des dépôts prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017.